

CESER Provence Alpes Côte d'Azur

2eme Collège (Organisations syndicales CGT, FO, CFDT, CGC, CFTC, UNSA, FSU, Solidaires, FA-FP).

Adresse au Président de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Monsieur le Président,

La crise sanitaire que nous traversons a, et aura des conséquences sanitaires, sociales et économiques très lourdes dans la durée. Dans ce contexte il nous semble nécessaire que la Région, en cohérence avec l'Etat, prenne des mesures, au-delà de celles prévues pour les entreprises, de nature à soutenir les actifs (salarié-e-s et privé-e-s d'emploi) que nous représentons au sein du CESER.

Ainsi, dans les domaines relevant de sa compétence première, nous pensons que des décisions rapides devraient être prises dans les domaines tels que les transports, la formation (en particulier des personnels para-médicaux), les lycées et le développement économique. Sans oublier des domaines qui ne relèvent de sa compétence première comme le social ou la santé.

Transports :

- Remboursement des abonnements Zou mensuels de mars pour toutes les personnes (salarié-e-s, jeunes, étudiant-e-s, apprenti-e-s...) confinées depuis le 17 mars et qui n'ont donc pas pu l'utiliser tout le mois.
- Gratuité du transport pour tous les salarié-e-s contraints d'aller travailler et pas uniquement pour les personnels soignants.
- Allongement de la validité des abonnements Zou annuels en fonction de la durée du confinement.
- Mise en place d'un service de transports collectifs permettant aux salarié-e-s contraints de se rendre à leur travail de pouvoir le faire aux horaires et dans des conditions sanitaires strictes (désinfection, mesures barrières...) tant pour les usagers que pour les personnels.
- Interpeller l'ensemble des Autorités organisatrices des Transports (AOT) du territoire régional afin que ces mesures soient étendues à toutes les populations de la région.
- Soutenir les initiatives (individuelles et collectives) visant à faciliter le transport des salarié-e-s ayant des horaires de travail incompatibles avec les transports en commun.

Formation :

- Maintien de l'ensemble des rémunérations des stagiaires et du financement des organismes de formation y compris pour les stagiaires qui n'ont pas pu suivre les formations ou les organismes qui n'ont pas pu les réaliser.
- Allongement des prises en charge financières pour couvrir les nécessaires allongements des formations
- Possibilité de report des stages en entreprises pour les personnes concernées.
- Plan de renforcement des formations des personnels para-médicaux et augmentation du nombre de places dans les instituts de formation afin de faire face au manque criant de personnels mis en lumière par la crise sanitaire actuelle.
- Mettre en place des contrôles concernant la mobilisation des élèves infirmier-e-s ou aides-soignant-e-s dans les hôpitaux ou les EHPAD (conditions de travail, horaires, protection...)

Lycées :

- Renforcer en urgence l'espace numérique de travail (Atrium) qui malgré des efforts connaît encore des difficultés.

Développement économique – Emploi :

Au-delà des engagements que les Régions ont pris vis à vis du gouvernement dans le soutien à l'activité économique, il nous semble indispensable que la Région prenne les mesures suivantes :

- Conditionner les aides aux entreprises de la Région à la préservation de l'emploi par ces dernières, à la sécurisation des conditions de travail des salarié-e-s, au non-recours aux licenciements et au non-versement des dividendes aux actionnaires. Ces aides doivent également être conditionnées au respect de la loi de 2016 sur la responsabilité du donneur d'ordre ou du maître d'ouvrage recourant aux services d'un prestataire. Elles doivent être placées sous le contrôle d'une commission de contrôle et d'évaluation.
- Porter une attention particulière en direction des TPE, des indépendants et micro-entrepreneurs au faible chiffre d'affaire (ex : numéro vert pour répondre aux questions relatives aux aides et facilités mises en place par la Région et l'Etat).
- Intervenir auprès des banques pour obtenir le gel des commissions sur terminaux de paiement pour les TPE.
- Envisager la prise de participation au capital des entreprises essentielles à la lutte contre la pandémie.
- Réactiver les Comités Régionaux d'orientation (CRO) de la BPI afin de mieux réorienter les aides aux entreprises.
- Centraliser les initiatives locales prises en faveur des producteurs agricoles locaux faisant de la vente directe et de la livraison à domicile.
- Dans ce contexte d'urgence sanitaire vitale, inciter à la réquisition de secteurs économiques et logistiques nécessaires pour fournir et produire les matériels de protection (gants, gel, masques...), les tests de dépistage, les respirateurs et tout autre matériel indispensable.
- A plus long terme et lors de la sortie de crise : utilisation prioritaire des produits des agriculteurs locaux (circuits courts) notamment ceux ayant subi les

conséquences économiques de la crise et valorisant une agriculture respectueuse de l'environnement.

- Mettre en place et/ou rétablir des aides particulières aux associations qui interviennent dans les domaines sociaux, culturels et sportifs ou du tourisme social notamment ainsi qu'à la presse quotidienne régionale.
- Adapter le calendrier des demandes de subventions à la situation actuelle.
- Prendre en compte et traiter rapidement les demandes de subventions en cours de la part des associations. Pour les associations employant des salarié-e-s, conditionner ces aides au maintien des emplois.

Dans la période la Région ne doit pas se renfermer dans le cadre étroit de ses seuls domaines de compétence tels que prévu par la loi NOTRe. Elle doit également conduire des politiques volontaristes notamment dans les domaines du social, du logement et de l'hébergement (logements et hébergements d'urgence pour les plus défavorisé-e-s en lien avec les associations ...), de la santé (appui aux personnels soignants y compris intervenant à domicile ...) de la recherche (moyens nécessaires...), de l'énergie, etc...

Divers organismes (ex. : CCAS secteur énergie) mettent à disposition de soignants ou des précaires des locaux disponibles. La Région peut jouer un rôle de coordination afin d'en assurer l'efficacité.

Trop d'établissements de santé hospitaliers ne sont toujours pas sollicités pour accueillir des malades, mobiliser des lits de réanimation alors que le système hospitalier public est surchargé. La Région doit intervenir avec l'ARS pour que l'ensemble des établissements publics et privés soient mobilisés dans la période pour accueillir les malades du COVID 19.

Les organisations syndicales de salariés que nous représentons au CESER doivent voir leur rôle reconnu et bénéficier des moyens nécessaires pour intervenir auprès des salariés et des entreprises (information, défense...), elles doivent être informées et consulter sur les orientations prises par l'ensemble des pouvoirs publics.

Le service Communication de la Région devrait être mobilisé pour mettre en avant et partager les actions de solidarité conduites au niveau régional et dans les territoires.

Nous observons actuellement au quotidien les conséquences dramatiques du manque de moyens en particulier dans les services publics hospitaliers (suppressions de lits, fermetures de services, suppressions de postes) et de la désertification médicale en zone rurale notamment. Si la défense et la préservation de services publics de qualité et de plein exercice sur tout le territoire régional devient une évidence en période de crise, son renforcement devra être une priorité dès la crise sanitaire passée. Cela devrait constituer une des préoccupations premières de la Région sans se substituer aux obligations du gouvernement en la matière.

Les difficultés d'accès à Internet sont accentuées dans les périodes telles que celle que nous vivons : impossibilité du télétravail, de la télémedecine ou de l'enseignement à distance dans certaines zones blanches ou grises par exemple. Cette situation induit dans la période des

inégalités dans l'accès aux soins, dans la continuité des apprentissages scolaires et, pour les salarié-e-s, dans la rémunération (télétravail rémunéré à 100%, travail partiel à 84%).

En interne, la Région, qui fait appel à des prestataires pour certaines missions, ne doit pas, lorsqu'il ne s'agit pas de missions essentielles, délivrer d'autorisation de chantier et s'engager, le cas échéant, auprès de l'Etat pour que l'entreprise bénéficie des mesures d'activité partielle. Elle doit impérativement s'assurer, en tant que donneur d'ordre, que toutes les mesures sont prises par ces entreprises pour protéger les salarié-e-s contre le risque de contamination et pour tenir compte de la crise sanitaire dans l'organisation du travail.

En vue de la reprise de l'activité, la Région doit anticiper la désinfection des locaux qui sont sous sa responsabilité, conduire les adaptations nécessaires, en concertation avec les personnels intéressés, en fonction des règles de déconfinement décidés par l'Etat, prévoir des masques en nombre suffisant pour les personnels, les élèves des lycées et les apprentis lors du déconfinement.

Plus généralement, cette crise sanitaire devrait inciter l'exécutif régional à se positionner fortement en faveur :

- D'une réappropriation de productions industrielles de proximité et d'une reconquête industrielle permettant de répondre aux besoins des populations (notamment dans les domaines sanitaires et alimentaires).
- Dun système d'alimentation énergétique efficace, dans le cadre d'une maîtrise publique afin que dans le contexte d'une crise comme celle que nous vivons actuellement des ruptures d'approvisionnement ne puissent intervenir.
- D'une mise en avant de la production agricole locale et d'une augmentation des recours aux circuits courts en visant l'autosuffisance alimentaire au niveau régional.
- D'une analyse des conséquences écologiques de la crise actuelle (baisse de la pollution de l'air, de l'eau, sonore, etc...) afin de les renforcer.
- D'une économie circulaire allant au-delà de la gestion des déchets mais s'appuyant sur un travail en synergie des entreprises à partir des besoins.
- D'un arrêt de la procédure d'ouverture à la concurrence de certaines parties de lignes ferroviaires dans le souci de préserver le service public.
- D'une ré-organisation des relations avec les autres pays, basée sur la solidarité et non plus sur la compétition économique et sur des intérêts purement financiers.
- Du développement des solidarités et des échanges inter-régionaux (au niveau national et européen) notamment en direction des personnels de santé : échanges de savoirs, formations
- D'une remise en œuvre de la clause générale des compétences pour les régions.

C'est pourquoi le 2eme collège propose que l'exécutif régional saisisse le CESER sur les sujets suivants :

- Dans le cadre de sa mission de soutien à la modernisation des hôpitaux de proximité : « *Quel bilan des moyens mis à la disposition de l'hôpital public en Région pendant la pandémie ? Quelles conséquences en tirer pour anticiper sur les crises sanitaires à venir ?* »

- Dans le cadre des aides à la création d'entreprises, du financement et du soutien à l'innovation : « *Faisabilité du renforcement des industries pharmaceutiques en Région, quelles relocalisations ?* ».
- Dans le cadre de la lutte contre la précarité et de la promotion des solidarités : « *Quels moyens mettre en œuvre pour lutter contre les conséquences de la crise économique sur les populations les plus fragiles de notre Région ?* ».

Les conseillers CESER du 2eme collège